

## NOTICE D'ENTRETIEN

### VOLETS BATTANTS/COULISSANTS/PLIANTS

### PERSIENNES

### MATERIAUX PVC/BOIS/COMPOSITE/ACIER/ALUMINIUM

#### Explication des symboles de mises en garde :

##### DANGER

Signale un danger immédiat qui peut entraîner la mort ou des blessures graves, si les mesures de précaution correspondantes ne sont pas prises.

##### AVERTISSEMENT

Signale un danger de mort, de blessures corporelles graves ou de dommages matériels importants, si les mesures de précaution correspondantes ne sont pas prises.

##### ATTENTION

Signale un éventuel danger imminent qui peut entraîner des blessures sans gravité ou des dommages matériels légers, si les mesures pour l'éviter ne sont pas prises.

Consignes opératoires : Veuillez n'utiliser les volets coulissants et pliables qu'après avoir pris connaissance de ces instructions !

#### Consignes de sécurité :

##### AVERTISSEMENT

Seul un personnel spécialisé et qualifié est autorisé à procéder à la pose et à la mise en service. Une pose incorrecte peut entraîner de graves blessures et/ou des dommages matériels importants.

Tenez compte des remarques et des avertissements suivants afin d'éviter tout danger et de protéger le produit.

- Tenir les personnes et les objets à l'écart jusqu'à la position définitive des volets. Aucune personne et aucun obstacle ne doivent se trouver dans la zone de pivotement et de mouvement des volets durant la marche normale. Lors de l'ouverture et de la fermeture des volets, ne pas entrer en contact avec les pièces en mouvement et les zones de fermeture.
- Éviter que des vêtements ou des parties du corps ne soient saisis par des pièces en mouvement de l'installation.
- Attendre d'actionner le volet jusqu'à la disparition du givre et passer de la commande automatique (1) à la commande manuelle, en cas de chutes de neige, de pluie neigeuse ou de pluie verglacée, du givre pouvant se former sur le produit.
- Les volets doivent être fermés avant l'apparition d'une charge de vent.
- Lors de vents tempétueux, les volets ne doivent pas être actionnés ; les volets pliables devant être de préférence en position fermée.
- Ne doit peser sur les volets aucune charge supplémentaire telle qu'une personne et/ou un objet, ils ne servent pas à la sécurité d'appui d'une personne.

**NOUS CONTACTER :** [service.client@maine-fermetures.com](mailto:service.client@maine-fermetures.com)

## Consignes de maintenance :



**Danger de blessure à la suite d'une maintenance irrégulière.**

**Les volets doivent faire l'objet d'une maintenance régulière, au moins une fois par an.**

- Effectuer les travaux d'inspection et de maintenance par une société spécialisée dans la maintenance de ce type de produit.
- Contrôler toutes les armatures pour déceler d'éventuels signes d'usure, d'endommagement ou de rupture.
- Contrôler le positionnement ferme de tout organe de fixation (vis, rivets et écrous...).
- Effectuer un examen de fonction, au moins une fois par an.
- Ne pas utiliser les installations sur lesquelles une correction est nécessaire, jusqu'à réparation.
- Réaliser une inspection minutieuse des volets à la suite d'épisode de vents forts/tempêtes.

## Consignes de maintenance :

**Un nettoyage des pièces doit s'effectuer au moins une fois par an, en adaptant la fréquence en cas de nuisances environnementales plus fortes (bord de mer, polluant de type urbain...) et afin d'identifier éventuellement toutes traces de corrosion.**

**Recommandation :**

- Environnement maritime : 4 fois par an
- Environnement industriel ou urbain : 3 fois par an
- Environnement rural : 2 fois par an

- Assurer le maintien de sa finition d'origine (2) pour le bois.
- Enlever les dépôts de poussière et de saleté sur les pièces par lavage à l'eau chaude sous adjonction de produits neutres n'attaquant pas les revêtements ou matériaux. Pour le nettoyage, utiliser une éponge douce ou un chiffon.
- Graisser les rails (en évitant les autres organes) avec paraffine ou lubrifiant aérosol pour ALUMINIUM (suivant notice d'utilisation du fabricant).
- Ne pas utiliser d'agents mécaniques (décapant, lustrant...) à effet ponçant pour le nettoyage, cela peut endommager la surface laquée.

## Démontage/élimination :



**Dommages corporels ou matériels à la suite d'un démontage non conforme**

- Ne faire effectuer les démontages que par votre revendeur qualifié.
- Faire effectuer le démontage et le remontage du produit par une entreprise spécialisée selon les directives et les normes en vigueur.
- Exiger, dans tous les cas, les documents utiles avant le démontage ou le remontage.
- Éliminer le produit devenu éventuellement inutilisable selon les prescriptions légales.

NOTA : Le respect de ces consignes conditionne l'application de nos garanties.

(1) Concerne volets battants et coulissants motorisés

(2) Concerne volets coulissants et coulissants pliants.

**NOUS CONTACTER :** [service.client@maine-fermetures.com](mailto:service.client@maine-fermetures.com)